

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 9 DECEMBRE 2021 à 18h00

Date de convocation : 2 décembre 2021

Délibération
N°C2021_256

Membres en exercice :	77
Votants :	67
Suffrages exprimés :	67
Pour :	67
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : HERAS Guillaume

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; BRAINEZ Marie-Ange ; BREHON Bruno ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LETEISSIER Gérard, LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; POCIELLO Jacques ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; LAPALU Christian ; MALQUIER Bertrand ; RIO Jean-Louis ;

EXCUSES : BASTIE Yves ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; PINET Marie-Christine ; RIVEL Jean-Luc ; ROGER-MATEILLE Séverine

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération C2021_241) ; ALDEBERT Didier (délibération C2021_272) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibération C2021_272) ; BELART Xavier (délibération C2021_272) ; COUSIN Sylvie (délibération C2021_272) ; HERAS délibération C2021_272) ; HERNANDEZ Joël (délibérations C2021_243 et C2021_270) ; JULES Jean-Claude (délibération C2021_272) ; LAPALU Christian (délibérations C2021_270 et C2021_272) ; MALQUIER Bertrand (délibérations C2021_243, C2021_270 et C2021_272) ; PY Michel (délibérations C2021_243, C2021_270 et C2021_272) ; RIO Jean-Louis (délibération C2021_241)

EXCUSES AVEC PROCURATION : BOUISSET Cyrielle ; CALMON Julien ; CODORNIU Didier ; COURREGES Jean-Pierre ; FAURAN Jean-Paul ; MARTIN Henri ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; RAPINAT Evelyne ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; THIVENT Viviane ; VERGNES Magali ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (de la délibération C2021_227 à C2021_240 et à partir de la délibération C2021_242) ; COUSIN Sylvie (de la délibération C2021_227 à C2021_271 et à partir de la délibération C2021_273) ; JULES Jean-Claude (de la délibération C2021_227 à C2021_271 et à partir de la délibération C2021_273) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération C2021_235) ; PY Michel (de la délibération C2021_227 à C2021_242, de la délibération C2021_244 à C2021_269, la délibération C2021_271 et à partir de la délibération C2021_273)

Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES – Admission en non-valeur : Budget Annexe Régie Pompes Funèbres

N° C2021_256

Dans le cadre de des opérations de suivi des recettes du Budget Annexe Régie Pompes Funèbres, la Trésorerie de Narbonne-Agglomération a sollicité le GRAND NARBONNE afin de procéder à l'admission en non-valeur de créances dont le recouvrement s'avère impossible.

Il s'agit de créances éteintes pour un total de 6 137.34 € se répartissant ainsi :

- Surendettement et décision effacement de dette : 6 137.34€.

Il s'agit de créances irrécouvrables pour un total de 17 758.70 € se répartissant ainsi :

- Poursuite sans effet : 12 168.63 €,
- Autres : 5 590.07€.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver les admissions en non-valeur des créances éteintes, selon les états dressés par la Trésorerie de Narbonne Agglomération pour le montant de 6 137.34€ ;
- D'approuver les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables, selon les états dressés par la Trésorerie de Narbonne Agglomération pour le montant de 17 758.70 € ;
- De préciser que le financement est prévu au chapitre 65 du Budget Annexe Régie Pompes Funèbres ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 20/12/2021
et de sa publication
le : 20/12/2021**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

